



**INSCRIPTION MENSUELLE
CANTINE SCOLAIRE DE CORNIER - 2017 / 2018
NOVEMBRE 2017**

NOM Prénom de l'élève : Classe :
 NOM Prénom des parents :
 En cas de besoin, n° de téléphone auquel nous pouvons vous joindre sur la plage horaire de la cantine :

FACTURE - NOVEMBRE 2017

J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J
2	3	6	7	9	10	13	14	16	17	20	21	23	24	27	28	30

Mettre une croix pour définir les jours où votre enfant mange.

Pour être effective, l'inscription doit être accompagnée du règlement (à l'ordre de 'Cantine scolaire de Cornier').

Somme à régler : nombre de repas (.....) x 5,50 € = €

Date : Signature des parents :

Rappel du règlement : L'inscription doit être déposée à la mairie de CORNIER **le 20 Octobre AU PLUS TARD.**

- * Aucun report de date n'est permis.
 - * Il est possible de rajouter des repas en donnant un ticket aux instituteurs, si possible la veille pour le lendemain (prix du ticket 7.00 €).
 - * Tout repas non commandé et non réglé par avance sera facturé 10.00 €.
 - * Les absences justifiées (maladie, hospitalisation...), de 2 repas consécutifs ou plus, signalées auprès de la cantinière au plus tard le matin du premier repas avant 8h30, donneront lieu à un remboursement effectué en fin d'année scolaire. Fournir un justificatif au plus tard le 5 du mois suivant.
- Pour plus d'information merci de contacter la responsable des inscriptions : Marjory SANCHEZ au 06.61.44.11.06



**INSCRIPTION MENSUELLE
CANTINE SCOLAIRE DE CORNIER - 2017 / 2018
DECEMBRE 2017**

NOM Prénom de l'élève : Classe :
 NOM Prénom des parents :
 En cas de besoin, n° de téléphone auquel nous pouvons vous joindre sur la plage horaire de la cantine :

FACTURE - DECEMBRE 2017

V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V
1	4	5	7	8	11	12	14	15	18	19	21	22	25	26	28	29

Mettre une croix pour définir les jours où votre enfant mange.

Pour être effective, l'inscription doit être accompagnée du règlement (à l'ordre de 'Cantine scolaire de Cornier').

Somme à régler : nombre de repas (.....) x 5,50 € = €

Date : Signature des parents :

Rappel du règlement : L'inscription doit être déposée à la mairie de CORNIER **le 20 Novembre AU PLUS TARD.**

- * Aucun report de date n'est permis.
 - * Il est possible de rajouter des repas en donnant un ticket aux instituteurs, si possible la veille pour le lendemain (prix du ticket 7.00 €).
 - * Tout repas non commandé et non réglé par avance sera facturé 10.00 €.
 - * Les absences justifiées (maladie, hospitalisation...), de 2 repas consécutifs ou plus, signalées auprès de la cantinière au plus tard le matin du premier repas avant 8h30, donneront lieu à un remboursement effectué en fin d'année scolaire. Fournir un justificatif au plus tard le 5 du mois suivant.
- Pour plus d'information merci de contacter la responsable des inscriptions : Marjory SANCHEZ au 06.61.44.11.06